



### **INFORMATION PRESSE**

Paris, le 03 décembre 2021

## Vaccination contre la Covid en France Au 03 décembre 2021, 107 651 178 injections ont été réalisées

### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 52 055 446 personnes ont reçu au moins une injection (soit 77,2% de la population totale) et 50 968 782 personnes ont désormais un schéma vaccinal complet (soit 75,6% de la population totale).

Depuis le début de la campagne de rappel, 9 246 049 personnes ont reçu une dose de rappel<sup>2</sup>.

[1] Avec l'ouverture de la vaccination aux 12-17 ans, le calcul du taux de vaccination de la population majeure évolue. Le nombre d'injections par classe d'âge n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais le taux de vaccination de la population majeure à J-1, de manière hebdomadaire chaque mardi. Le taux de vaccination de la population totale n'est pas impacté, il est toujours donné quotidiennement donné à J-J.

Données Provisoires	Injections des	Cumul au mois de	Cumul total (depuis le
	dernières 24 heures	décembre	27/12/2020)

1ères injections	31 174	74 852	52 055 446
Doses de rappel <sup>2</sup>	556 839	1 057 133	9 246 049
Total injections	700 312	1 788 223	107 651 178
Schémas vaccinaux complets			50 968 782

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le nombre d'injections de rappel n'étant disponible qu'à J+1, nous communiquerons désormais les nombres de rappel à J-1 de manière quotidienne.

### 2. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet www.sante.fr
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail), dans un cabinet infirmier ou chez une sage-femme, en centre de vaccination, chez votre chirurgien-dentiste, dans un laboratoire de biologie médicale.
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

### Ouverture de la campagne de rappel depuis le 1er septembre

Conformément aux différents avis scientifiques rendus depuis le mois d'avril 2021, le président de la République a annoncé, le 11 août 2021, le lancement d'une campagne de rappel de la vaccination anti-Covid-19 dès le mois de septembre 2021 pour certaines populations prioritaires particulièrement vulnérables. Depuis le 27 novembre, la campagne de rappel est désormais ouverte à toutes les personnes éligibles majeures et l'éligibilité au rappel vaccinal est abaissé à 5 mois après le schéma vaccinal complet initial.

Concrètement, les personnes ayant été primo vaccinées selon un schéma à deux doses, recevront leur dose de rappel (ou troisième dose) dès cinq mois après la deuxième dose.

Pour les patients sévèrement immunodéprimés, conformément à l'avis du COSV, l'administration d'une dose de rappel peut être réalisée dans un délai inférieur à 5 mois (mais d'au moins 3 mois), dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale que la quatrième dose permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle dès 4 semaines après leur vaccination, puis une dose de rappel dès 5 mois après cette dernière.

En cas d'infection survenue après une première injection Janssen :

- moins de 15 jours après : les personnes reçoivent une dose additionnelle dès 4 semaines puis une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.
- plus de 15 jours après : les personnes n'ont pas besoin de recevoir une dose additionnelle et ne reçoivent qu'une dose de rappel à partir de 5 mois après l'infection.

Les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur vaccination avec Janssen reçoivent une dose de rappel dès 4 semaines après leur injection.

Le rappel doit être fait avec un vaccin à ARN messager (Pfizer ou Moderna) de manière indifférenciée quel que soit le vaccin utilisé pour la primovaccination. Concrètement, Il est ainsi possible de recevoir du Moderna en rappel si l'on a été vacciné avec du Pfizer et inversement.



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC













		ou AstraZeneca		
0 à 11 ans		Pour l	ire vacciner	
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit —> ma situation		Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)     A l'école/Mon lieu d'apprentissage     Pharmacie     Cabinet infirmier ou sage-femme     Chirurgien-dentiste     Laboratoire de biologie médicale     Centre de vaccination     Mon lieu de soin	
18 à 29 ans inclus	Quelle que soit —>		Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)     Médecin du travail/ Service de santé universitaire     Pharmacie     Cabinet infirmier ou sage-femme     Chirurgien-dentiste     Laboratoire de biologie médicale     Centre de vaccination     Mon leu de soin	
30 à 54 ans inclus	Quelle que soit —> ma situation		Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)     Médecin du travail/ Service de santé universitaire     Pharmacie     Cabinet infirmier ou sage-femme     Chirurgien-dentiste     Laboratoire de biologie médicale     Centre de vaccination     Mon lieu de soin	Médecin traitant (généraliste ou spécialiste)     Médecin du travail/ Service de santé universitaire     Pharmacie     Cabinet infirmier ou sage-femme     Chirurgien-dentiste     Laboratoire de biologie médicale     Centre de vaccination     Mon lieu de soin
		<b>~</b>	<b>~</b>	<b>~</b>
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme A domicile Mon lieu de soin la première donc a éte néside aussi de mente de la commande del commande de la commande de la commande del commande de la commande de la commande de la comm	Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD et résidence autonomie) Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination	Mon lieu d'hébergement (EHPAD, USLD, résidence autonomie) Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme Chirurgien-dentiste Laboratoire de biologie médicale Centre de vaccination

### N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne recoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19







### (2) La vaccination est obligatoire pour :

- Les professionnels du secteur de la santé\*
- Les professionnels ou bénévoles exerçant dans les mêmes locaux que ces professions\*
- Les personnes exerçant l'activité de transport sanitaire\*
- Les professionnels du secteur médico-social\*
- Les personnels navigants et militaires affectés aux missions de sécurité civile\*
- Les prestataires de services et distributeurs de matériels\*
- Les étudiants ou élèves en formation pour ces professions\*
- Les sapeurs-pompiers et personnes assurant la prise en charge de victimes\*

\* Liste complète sur www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



#### N.B.:

L'obligation de vaccination pour ces professions est effective depuis le 15 septembre.

Pour retrouver toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/obligation-vaccinale



## La dose de rappel: **POUR QUI ET OÙ?**

Le rappel est administré à partir de **6 mois** après la dernière injection, ou **4 semaines** si on a reçu un vaccin Janssen (ou à défaut le plus rapidement possible). Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical.



- Le rappei vaccinal se fait uniquement avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment.
- Les personnes ayant un schéma vaccinal à une dose sont également éligibles, selon les modalités ci-dessus.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19





Contact presse : <u>presse-dgs@sante.gouv.fr</u>

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, <u>suivez ce lien</u>